



**-Commune de Larra-  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 24 juillet 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Présents (12) :** AMOUROUX Céline, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MOIGN Jean-Louis

**Le quorum (10) est atteint.**

**Absents ayant donné procuration (5) :** AUMARECHAL Vincent a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle a donné procuration à DESGARCEAUX Nathalie, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à DESNOS Claudine, MESSINA Nathalie a donné procuration à MASON Cathy, MODESTO Jérôme a donné procuration à HOLLEMAN Arnold

**Absents excusés (2) :** GOUMBALLA Saloua, FOUCAULT Damien

**Secrétaire de séance :** FRANÇOIS Claude

**2024-7-5**

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES  
ET EXTRASCOLAIRES**

**Monsieur le Maire rappelle** à l'assemblée que la commune est dotée d'un règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires à destination des usagers. Afin que le règlement concorde avec les nouvelles mesures d'organisation, les besoins des services, il convient d'actualiser ledit règlement.

**Le Conseil municipal,**

**Entendu l'exposé de son rapporteur**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2221-3

**Vu** le règlement ci-annexé

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> :** **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires, ci-annexé dans sa version consolidée

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou Jérôme MODESTO, adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires, à signer tous les actes aux effets ci-dessus

Pour : 17

Contre : --

Abstention : --

### Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
FRANÇOIS Claude



Le Maire,  
Jean-Louis MODESTO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).